



**PRÉFET
DU PUY-DE-DÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Clermont-Ferrand, le 06 août 2024

Communiqué de presse

Interdiction temporaire de toutes activités nautiques au lac d'Aydat, à compter du 06 août 2024

Suite à un déversement de lisier accidentel, M. Joël MATHURIN, Préfet du Puy-de-Dôme, après concertation avec M. le maire d'Aydat, a pris par principe de précaution, un arrêté interdisant temporairement toutes activités nautiques au lac d'Aydat (la baignade et les loisirs nautiques à risque d'exposition à l'eau élevée, par ingestion ou par contact), à compter du mardi 6 août 2024 et ce, jusqu'à ce que le contrôle sanitaire pratiqué par l'Agence Régionale de Santé montre une situation conforme aux exigences sanitaires. **Les résultats d'analyses sont attendus pour mercredi 7 août 2024, à 12h.**

Ces mesures d'interdiction seront levées dès que les analyses permettront de confirmer l'absence de risque sanitaire.

Le préfet du Puy-de-Dôme appelle à la vigilance de tous et recommande également de ne pas laisser les animaux domestiques se baigner ou s'abreuver dans cette zone.

Contacts presse

Tél : 06.86.37.90.09 – 06.80.37.34.18

Tél : 04.73.98.63.29 – 04.73.98.63.14

www.puy-de-dome.gouv.fr

18, boulevard Desaix
63000 Clermont-Ferrand